

Étude de cas réseau prioritaire – Chemin de la Colonie

Commentaire et suivi après le 9 décembre

Selon les discussions du 9 décembre, l'option 2, en haut de pente, aurait fait l'objet de travaux récents. Il a aussi été dit que l'option 1 est plus ou moins praticable pour le transport de bois et qu'il ne serait pas impossible de rendre l'option 2 utilisable à cette fin.

L'option 2 a une position optimale à l'égard des critères de proximité avec le milieu aquatique et d'accès au territoire. De plus, il ne semble pas impossible à terme d'y superposer le volet transport de bois. C'est donc cette option qui est affichée dans la présente consultation.

Cas tel que présenté le 9 décembre

Localisation : Cloridorme, dans la coulée juste au sud-est du parc éolien.

Enjeu : Impact de l'emplacement d'un chemin sur l'accessibilité au territoire et la charge d'entretien liée à l'écoulement.

Option 1 : Utiliser le tracé en bas de pente. Ce chemin de classe 3 est situé légèrement plus haut que le fond de la vallée. Le cours d'eau principal présente un risque possible d'érosion du chemin à un seul endroit. Le chemin traverse cependant plusieurs coulées en pente forte et ne permet pas l'accès aux abords de la vallée avant d'en sortir en amont.

Avantage : Ce tracé permet une montée progressive vers les plateaux.

Option 2 : Utiliser le tracé en haut de pente, juste au sud du premier. Ce tracé permet l'accès au territoire au sud de la rivière plus rapidement (mène directement au plateau) et n'est pas soumis au même risque d'érosion par l'écoulement.

Désavantage : Une pente forte doit être franchie en début de tracé (à l'est) afin de sortir de la vallée. Noter qu'une pente forte est plus acceptable sur un chemin en accès au territoire que sur un axe multiusage.

Éléments à considérer : L'option 1 a été ciblée pour le transport de bois, alors qu'un sentier de la FCMQ passe sur l'option 2. Des problèmes récurrents d'érosion sont également fréquents plus en aval (au nord, vers Cloridorme), mais la volonté de maintenir cet accès semble forte.

Question : L'identification d'un chemin en accès au territoire (catégorie de priorité 2) devrait se faire sur quelle option ?

Dans l'idée d'agencer les réseaux de transport de bois et multiusage afin de diminuer la densité de chemins sur le territoire et favoriser un entretien concerté, un changement du transport de bois vers l'option 2 serait-il réalisable ? L'investissement initial serait-il compensé à long terme par une usure moins rapide ? Et l'inverse ?

EN CONSULTATION